

Communiqué de presse

Un premier bilan positif pour la 7ème phase de réorganisation des fréquences TNT en faveur du Très Haut Débit Mobile

Maisons-Alfort, le 11 septembre 2018 - Des interventions ont eu lieu cette nuit pour réaménager les fréquences de la TNT en région Auvergne Rhône Alpes et dans le Gard. Elles ont concerné les émetteurs les plus importants et se sont déroulées avec succès. En effet, à 11h, 81,5 % de la population concernée par ces réaménagements disposait de nouveau de la totalité des chaînes de la TNT.

Les opérations, menées en lien avec le CSA, les chaînes et les diffuseurs, continuent ce jour et jusqu'à vendredi, date à laquelle l'ensemble des 175 émetteurs de la TNT auront été réaménagés. Au total, **456 fréquences** sont modifiées pour environ **2 millions de personnes** impactées sur cette septième phase régionale.

Seuls les téléspectateurs recevant la télévision par une antenne râteau sont concernés par ce changement de fréquences. Ceux recevant la télévision par ADSL (box), fibre optique, satellite ou câble ne sont pas concernés. Pour cette région, **50,9 % des foyers disposent d'un téléviseur relié à l'antenne râteau** (moyenne nationale : 50,8 %).

L'ANFR met à disposition du public une carte permettant de visualiser l'évolution des zones déjà réaménagées et celles où des travaux sont encore en cours (cf. annexe, actualisée sur recevoirlatnt.fr). Pour récupérer l'intégralité des chaînes de télévision, les téléspectateurs peuvent d'ores et déjà faire une recherche des chaînes dans les zones en vert sur la carte. En revanche, il faut attendre la fin des travaux pour procéder à la manipulation sur les zones en orange.

L'ANFR met également à disposition des plateformes d'information pour aider les téléspectateurs à réaliser cette mise à jour :

Le site Internet	Le centre d'appel	Centre d'appel téléphonique virtuel : Assistance TNT
www.recevoirlaTNT.fr	0970 818 818	assistance.recevoirlatnt.fr
<ul style="list-style-type: none">- Des fiches explicatives de la recherche de chaînes par marque de téléviseur- Une vidéo « tutoriel » qui explique les étapes de la recherche de chaînes	<ul style="list-style-type: none">- Ouverture exceptionnelle jusqu'à 22H le jour des réaménagements- Des téléopérateurs à l'écoute du téléspectateur	Cette plateforme vous guide dans les démarches à suivre en cas de difficultés de réception de la TNT.

Ce grand projet national permet de **transférer des fréquences vers le Très Haut Débit Mobile** (la 4G et plus tard, la 5G) pour améliorer la connectivité sur tout le territoire national, notamment dans les zones rurales. Il se déroule sur 13 phases et concerne plus de 3 400 fréquences, d'octobre 2017 à juin 2019. La prochaine phase - la phase 8 - aura lieu le **6 novembre prochain** et concernera essentiellement d'autres départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes et le nord de la région Nouvelle-Aquitaine.

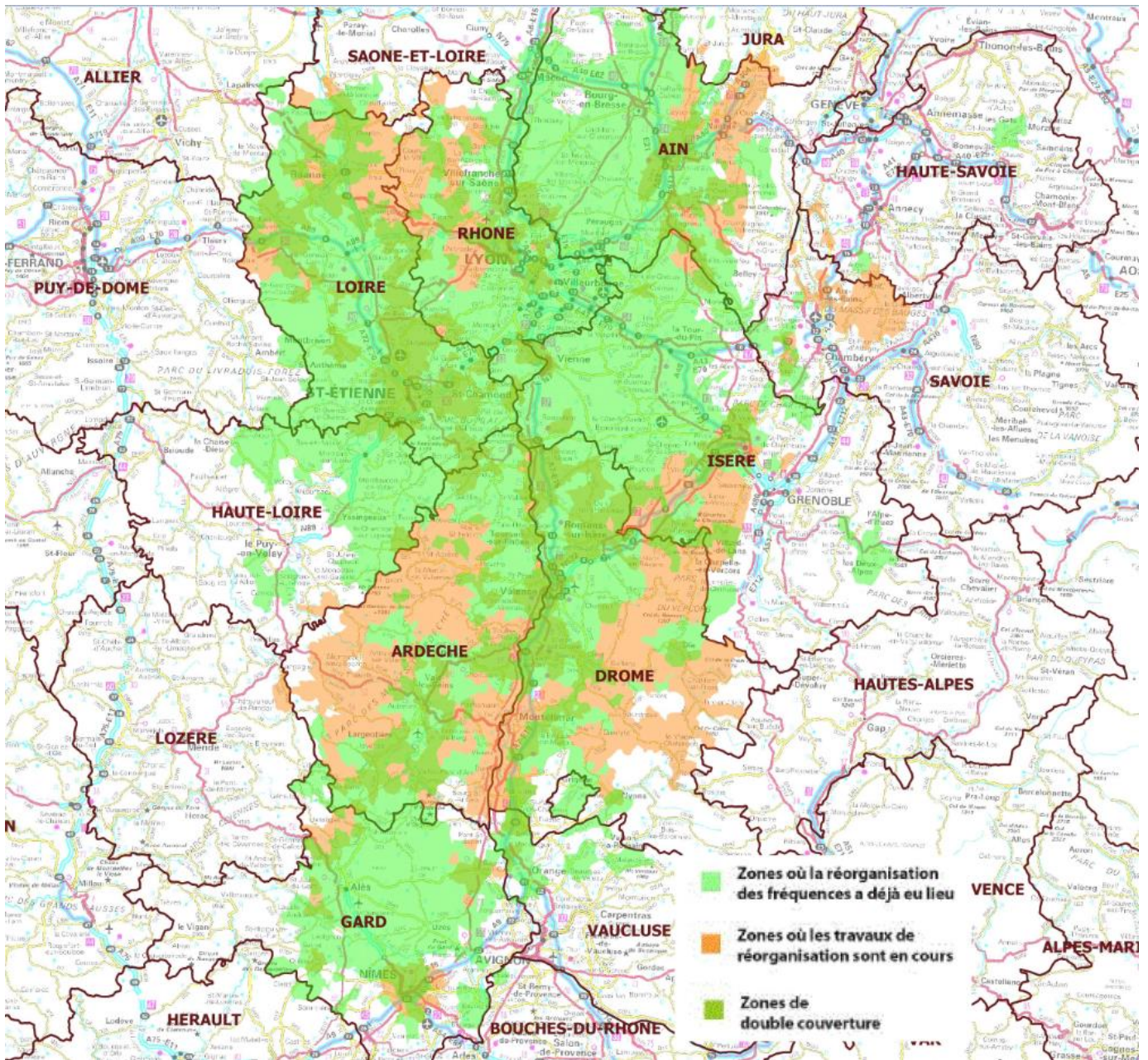
Des aides financières à destination des téléspectateurs et des gestionnaires d'immeuble

Si des difficultés de réception persistent après la recherche des chaînes, des aides financières peuvent être accordées sous certaines conditions :

- **aux téléspectateurs** : de 120 à 250 euros TTC maximum pour adapter l'antenne de réception ou passer à un mode de réception alternatif ;
- **aux gestionnaires d'immeuble** : 500 euros TTC maximum pour réaliser des travaux sur l'antenne collective.

ANNEXE

Carte des zones réaménagées et en cours de réaménagement Situation à 11H



Retrouvez l'ensemble des supports de communication de la campagne :
<http://www.recevoirlatnt.fr/presse/les-kits-de-communication/>

LES FRÉQUENCES DE LA TNT **CHANGENT !**



Contact presse : Isabelle Hautbois - presse@anfr.fr - 01 45 18 72 19 / 06 80 59 00 51